



Clause abusive ou pas ? garantie non assurée

Par **LEKAPOK**, le **06/11/2012** à **15:03**

Bonjour,

j'ai acheté un compresseur de climatisation voiture en échange standard sur le Net à un site spécialisé .

le site précise que la garantie ne s'applique que si on change le filtre déshydrateur en même temps.

Le garage qui a monté le compresseur m'a dit que ce changement de filtre était inutile car le filtre de mon véhicule était récent et fonctionnait normalement.

Il s'avère que le compresseur ne fonctionne pas et 2 garagistes m'affirment que cela vient du compresseur que l'on m'a vendu qui est défectueux.

A la demande du site , j'ai retourné le compresseur (à mes frais alors qu'il est prévu qu'ils règlent les frais de retour !) .

Ce vendeur refuse à la fois l'échange ou le remboursement sous prétexte que je n'ai pas suivi leur demande de changer le filtre en même temps .

Je précise que la climatisation du véhicule a fonctionné avec un autre compresseur prêté par le garage pour essai.

Cette obligation de changer le filtre est -elle une clause abusive et que faire ?

Non seulement je n'ai pas de compresseur mais en plus je n'arrive pas à récupérer mon argent. Le vendeur ne répond ni aux mails ni au téléphone.

merci de votre aide.